



Conseille urgent procedure de divorce

Par **Rrrrosita**, le **28/07/2009** à **15:02**

Bonjour,

J'ai besoin d'un conseil URGENT. Mon mari est parti depuis septembre 2007, il a déposé une requête en divorce en octobre 2007. J'ai pris un avocat depuis. Je me suis présenté en vue d'une tentative de conciliation en Mars 2008, je n'étais pas d'accord en divorcer. En juillet 2008 j'ai découvert que mon mari avait une autre relation, une dame russe la quelle il a rencontré par internet en juin 2007, tant qu'on était encore ensemble, et personnellement en janvier 2008. A ce fait, j'ai décidé d'accepter la requête et divorcer. J'ai fait parti de ma décision à mon avocat, nous n'étions pas d'accord pour le montant de la prestation compensatoire donc le divorce n'as pas pu se faire a l'amiable. Mon avocat as envoyé plusieurs demandes pour encore essayer a « l'amiable », sans réponse. Lors d'un rdv en novembre 2008, mon avocat m'as dit qu'il procèdera contre mon mari, que la procédure prendras au moins un an avant le jugement. Cela n'était pas fait. Suite à un autre rdv le mois de juin dernier, mon avocat m'a annoncé la même chose : démarrage de la procédure, un an encore d'attente. J'ai rien reçu depuis de la part de mon avocat. Mon mari a encore reçu une demande « amiable ». J'ai envoyé plusieurs emails a mon avocat, sans réponse, j'étais lui voir et il partait en vacances, j'ai rdv pour 20 août avec lui et j'aimerais bien avoir votre avis avant. Dois-je confier en mon avocat ? C'est une façon normale de procéder ? Dois-je changer d'avocat ? J'ai un accord d'aide juridictionnelle totale pour la procédure. Je perde cette aide si je change d'avocat ? Je veux faire confiance a mon avocat mais je commence à m'inquiéter, merci BEAUCOUP si vous pouvez me conseiller pour préparer mon rdv du 20 août. Cordialement,